

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 janvier 2009
(convocation du 6 janvier 2009)

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent à cpter de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à cpter de 11 h 50
Mme FAYET Véronique à Mme LIRE Marie-Françoise à cpter de 12 h 20
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 13 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 40
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 12 h 40
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude à cpter de 12 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 00 puis à
M. TRIJOLET Thierry à cpter de 12 h 40
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12 h 15
Mme LACUEY Conchita à Mme Cartron Françoise à cpter de 12 h 25
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à cpter de 12 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 12 h 25
puis à Mme FAORO Michèle à cpter de 12 h 25
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 12 h 50 puis à

M. BONNIN Jean-Jacques à cpter 12 h 50
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 20
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean -Jacques à cpter de 12 h 15
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick jusqu'à 12 h 50 puis à M. RAYNAL Franck à cpter de 12 h 50
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 9 h 50
Mme LAURENT Wanda à M. DUPOUY Alain à cpter de 12 h 00
M. MANGON Jacques à Mme BONNEFOY Christine à cpter de 12 h 50
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 12 h 15 puis à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 15
M. PALAU Jean-Charles à Mme PARCELIER Muriel à cpter de 11 h 00
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à cpter de 12 h 15
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 10 h 20
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. ROBERT Fabien
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 11 h 50

EXCUSE : M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

BEGLES - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et construction de 4 logements individuels locatifs, résidence "Les Terrasses du Franc", rue Karl Marx - Emprunts principaux de 61.991€ et 389.252 € - Garantie - Autorisation



Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'HLM LOGEVIE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour deux emprunts principaux de 61.991 € et 389.252 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer respectivement la charge foncière et la construction de 4 logements individuels locatifs, résidence « Les Terrasses du Franc », rue Karl Marx à Bègles.

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête et, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM LOGEVIE ;
- Vu l'article R 221.19 du Code monétaire et financier ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'accord donné à cette opération par la Ville de Bègles par lettre du 5 décembre 2008 ;

.../...

DELIBERE :

ARTICLE 1 : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM LOGEVIE pour le remboursement de deux emprunts principaux de 61.991 € et 389.252 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer respectivement la charge foncière et la construction de 4 logements individuels locatifs, résidence «Les Terrasses du Franc», rue Karl Marx à Bègles.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques des Prêts Locatifs Aidés d'Insertion (PLAI) consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont actuellement les suivantes :

PLAI Foncier : 61.991 €

- durée du prêt : 50 ans
- durée du préfinancement : 3 à 24 mois maximum
- taux d'intérêt actuariel annuel : 3,30 % (révisable)
- progressivité des annuités au taux annuel de : 0 % (révisable)
- périodicité des échéances : annuelle
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

PLAI Construction : 389.252 €

- durée du prêt : 40 ans
- durée du préfinancement : 3 à 24 mois maximum
- taux d'intérêt actuariel annuel : 3,30 % (révisable)
- progressivité des annuités au taux annuel de : 0 % (révisable)
- périodicité des échéances : annuelle
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêt garantis par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale des prêts, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis de périodes d'amortissement de 50 et 40 ans, à hauteur des sommes de 61.991 € et 389.252 €, majorées des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

ARTICLE 4 : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil de Communauté s'engage, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 6 : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, les contrats de prêts et les éventuels avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société Anonyme d'HLM LOGEVIE, ainsi que la convention de garantie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND